
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Journée des partenaires du vendredi 23 mars 2012

La journée des partenaires du vendredi 23 mars 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion, à savoir :

- **Les poursuites contentieuses relatives à des EX9 souscrites par la Société GETMA, exercées par le Poste de Contrôle de Nzassi**

Le Colonel Laurent NGOUBA LENGANGUE a informé les participants que lors de la concertation organisée à l'issue de la Journée des partenaires du 16 mars 2012 entre la société GETMA et le Service, un accord a été trouvé. La Société GETMA a procédé aux régularisations requises et s'est acquittée des amendes de principe fixées par le Service.

- **Le basculement du NIU d'un bureau de douane à un autre et la connexion informatique au Bureau Principal Extérieur.**

L'Inspecteur des douanes Jean Pierre BASSADILA, assurant l'intérim du Chef du SEPI, a informé les partenaires qu'une équipe technique dépêchée par le Service central de l'informatique est à pied d'œuvre pour régler certaines questions, dont la lenteur enregistrée dans le basculement du NIU d'un bureau de douane à un autre et la connexion informatique au Bureau Principal Extérieur.

- **La création et le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATHY, représentant Monsieur le Receveur principal des douanes, a informé les partenaires que les premiers dossiers de renouvellement des comptes créditaires, actuellement en traitement à la Direction Générale des Douanes, pourraient être reçus au plus tard début avril.

Madame la Directrice Départementale a instruit la Recette principale à faire preuve d'un maximum de diligence dans l'accomplissement des opérations relatives à la création et au renouvellement des comptes créditaires.

- **L'application de la Note de Service N° 077/MFBPP/DGDDI-DRC du 14 février 2012 relative à la gestion automatisée des régimes douaniers privilégiés au moyen de codes additionnels**

A la demande des partenaires, qui ont souhaité des éclaircissements supplémentaires, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a procédé une fois de plus à la lecture de la Note de Service N° 077, qui avait déjà été distribuée et largement commentée, lors des précédentes réunions.

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de TMC, a informé les participants des précisions obtenues de la part de Monsieur le Directeur de la Réglementation et du Contentieux. La garantie bancaire exigée est de l'ordre de 20 millions de francs CFA, à souscrire par l'entreprise concernée (le client) pour une durée de six mois, renouvelable ou non suivant les circonstances et les résultats des contrôles effectués par le Service de douane.

Madame la Directrice a rappelé que les entreprises qui ne bénéficient pas encore des codes additionnels doivent souscrire des IM9.

- **Les poursuites contentieuses exercées pour défaut de mention du mode de transport intérieur sur les IM8**

Répondant à la préoccupation de Monsieur Adias MOUSSOUNGOU de SDV concernant les poursuites contentieuses exercées pour défaut de mention du mode de transport intérieur sur les IM8, pour des marchandises réacheminées sur Brazzaville par voie aérienne, Madame la Directrice a rappelé l'obligation faite aux déclarants de renseigner toutes les cases du Document administratif unique (DAU).

Elle a rappelé également aux commissionnaires en douane qu'ils doivent être sûrs de la disponibilité du moyen de transport (wagon, camion, avion) au moment de la souscription de l'IM8 et fournir tous les renseignements y relatifs.

- **La 9^e réunion du Comité de crise**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a rappelé aux partenaires que la Douane est membre du Comité de crise mis en place à Pointe-Noire suite à la tragédie nationale du 4 mars 2012, dont la 9^e réunion s'est tenue le 22 mars. Les dons, en nature ou en espèces, fournis dans le cadre de l'élan de solidarité citoyenne sont toujours les bienvenus. Ils sont à déposer à la Direction Départementale de la Santé.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H10.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA